

Quand à la pêche au saumon, elle se fait presque exclusivement dans nos eaux territoriales ou dans les eaux avoisinant les côtes de la Colombie-Britannique. Quelques pêcheurs isolés peuvent bien faire une tournée le long des côtes de l'Alaska ou des États de Washington ou de l'Oregon, mais ces cas sont très peu nombreux en comparaison du grand nombre de pêcheurs américains qui font la pêche au large des côtes de l'île de Vancouver.

Quant au hareng, c'est un poisson que l'on prend exclusivement sur les côtes de la Colombie-Britannique. On ne le pêche presque pas en haute mer, même dans les eaux qui avoisinent nos propres côtes.

Le charbonnier, la lingue, la sole et le crabe se pêchent surtout au large des côtes de la Colombie-Britannique ou dans les eaux territoriales. Il en est ainsi de la pêche qui se fait en vue de la préparation industrielle du foie de poisson. On a cité certains cas de vaisseaux canadiens faisant la pêche du thon ou du charbonnier au large des côtes de l'Alaska ou, vers le sud, dans les eaux voisines de la Californie. Toutefois, comme nous le démontrerons plus tard, les prises des vaisseaux canadiens dans les eaux voisines des côtes américaines sont petites en comparaison des prises des vaisseaux américains dans le détroit d'Hécate et dans les eaux situées à l'ouest de l'île de Vancouver."

*Le président:*

D. Dans quelle publication êtes-vous en train de lire?—R. Ce que je lis est un article que j'ai écrit dans le *Fisherman*. Dans cette lecture je ne cite personne, à moins de l'annoncer expressément.

Il s'est tenu récemment aux États-Unis une conférence sous les auspices de la Commission des pêcheries du Pacifique. Nous y avons des délégués et voici quelques-unes des choses qui ont été dites à cette conférence:

"Les savants du Canada ont fait rapport qu'ils distinguent quatre zones différentes pour la pêche au chalut dans les eaux du détroit d'Hécate et que ces zones sont peu exploitées par les pêcheurs canadiens.

"A propos encore de l'emploi des eaux voisines des côtes du Canada pour la pêche, ils ont ajouté que 82 p. 100 du poisson pris au chalut au large de la côte ouest de l'île de Vancouver est pris par des vaisseaux américains.

"On a aussi rapporté que "les chalutiers de Washington pêchent de plus en plus au large des côtes du milieu de la Colombie-Britannique et que 45 p. 100 des prises du Puget Sound viennent de ces eaux, provenant de 36 p. 100 seulement des voyages de pêche."

"Des graphiques indiquent le déplacement saisonnier de la pêche au chalut à panneaux des chalutiers de Seattle. On voit que la pêche du printemps et du milieu de l'été se fait dans le voisinage du cap Flattery, mais que, depuis le début de l'automne et pendant tout l'hiver, les vaisseaux font la pêche assez au nord le long de la côte de la Colombie-Britannique, dans la zone du cap Scott et du détroit d'Hécate."

M. Bates prétend que

"il n'aurait pas été possible de conclure une convention avec le Japon en lui disant simplement: restez éloigné de notre littoral, nous resterons éloignés du vôtre."

La raison qu'il donne est la suivante:

"Il savait qu'il pourrait avoir à en conclure de semblables avec la Russie, la Chine, la Corée, l'Indonésie et l'Australie. Alors les Japonais ont considéré ce traité en fonction de son application possible aux pays asiatiques."